

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 20_CC_2019_CCDS

PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA CCDS ET L'OTIS POUR LA PERIODE 2019-2021

Séance du 25 mars 2019

Date de convocation : 19 mars 2019 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq mars à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations à l'Espace Sinnaryouz, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Gilles DUFAIL, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Françoise FREDOC, Myriam MARIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Didier BRIOLIN à Gilles DUFAIL

Denis BURLLOT à François RINGUET

Enrico WILLIAM à Christian PITTA

René-Serge HORTH à Patrick COSSET

Wansy JEAN-FORT à Edgard CHOCHO

Annick LEVEILLE-ARON à Myriam MARIN

Céline ZULEMARO à Françoise FREDOC

Absentes excusées :

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT

Absents non excusés :

Stéphane ANTOINETTE, Pierre HO WEN SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamile GUILLY, Jean-Claude HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Armide MATHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK – SAÏBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°14-CC/2017/CCDS la Communauté de Communes des Savanes a adopté la création de l'Office de Tourisme des Savanes en Etablissement Public à caractère industriel et commercial, financé à hauteur de 174 274€ selon le montant défini par la CLECT.

Conformément aux dispositions réglementaires, il est proposé de conventionner un contrat d'objectifs avec l'office de tourisme pour une période de trois ans à compter de 2019 afin de garantir et de mettre en œuvre la promotion et le développement de l'offre touristique sur le territoire. Le montant de la contribution complémentaire est fixé à 135 000 €.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant aux modalités générales et financières de la convention annexée. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23 novembre 2010 de Monsieur le Préfet de Guyane portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;

VU la délibération n°14-CC/2017/CCDS portant création de l'office de tourisme des savanes

Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS 14 février 2019 ;

Vu le rapport de présentation,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE :

Article 1 : **DONNER ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention(s) :00

Fait et délibéré à Sinnamary, en séance publique, le 25 mars 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Francois RINGUET



Joëlle JERSIER

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: lundi 8 avril 2019 11:56
À: Joëlle JERSIER
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20190408-17504.xml; 973-200027548-20190325-20_CC_2019_CCDS-DE-1-2_19100.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr [mailto:actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr]
Envoyé : lundi 8 avril 2019 09:55
À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>
Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-04-08
Nombre de pièces jointes: 2
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES
N° de SIREN: 200027548
Numéro Acte de la collectivité locale: 20_CC_2019_CCDS
Objet acte: SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCDS ET L'OTIS POUR LA PÉRIODE 2019-2021
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 8.4-Amenagement du territoire
Identifiant Acte: 973-200027548-20190325-20_CC_2019_CCDS-DE
